

Communiqué de presse

Rapport de situation hebdomadaire du commissaire provisoire du groupe Swissair

Küsnacht-Zurich, le 2 novembre 2001. Au cours de la semaine de référence, trois missions ont dominé les activités du commissaire provisoire du groupe Swissair, Maître Karl Wüthrich, avocat au cabinet Wenger Plattner, et de son équipe. Tout d'abord ont été élaborés les premières ébauches pour les rapports destinés aux juges compétents. D'ici fin novembre 2001, le commissaire provisoire a l'obligation, d'une part, d'apprécier l'état de la fortune et des revenus ainsi que les éventuelles possibilités d'assainissement des sociétés SAirGroup, SAirLines, Flightlease AG, Swissair Schweizerische Luftverkehr AG, Swisscargo AG et Cargologic AG et, d'autre part, d'en rendre compte aux juges compétents de Bülach et Zurich. Sur la base de ces rapports, les juges décideront, séparément pour chacune des sociétés concernées, s'il convient d'octroyer le sursis concordataire à titre définitif. Le commissaire provisoire informera le public sur ces rapports fin novembre.

La seconde activité importante du commissaire provisoire a porté sur l'élaboration, en collaboration avec des représentants de la Confédération, des cantons, des banques et des sociétés en cause, de solutions permettant de résoudre des difficultés urgentes de liquidités. Etaient notamment concernées les sociétés annexes Atraxis, Swissport et SRTechnics, ainsi que Gate Gourmet. Les négociations relatives aux sociétés annexes ont atteint un stade avancé. Selon toute vraisemblance, il sera bientôt possible de présenter des résultats concrets. Les problèmes de liquidités chez Gate Gourmet doivent être résolus grâce à un crédit d'un montant de CHF 30 millions consenti par SAirGroup à Gate Gourmet. Ce crédit sera accordé à des conditions conformes aux usages bancaires. Il sera garanti par le nantissement d'une participation de 70% dans la société cotée en bourse USAS Uçak Servisi AS, une société turque de services de restauration.

Le troisième sujet a concerné le licenciement et la mise en disponibilité de nombreux collaborateurs et collaboratrices ainsi que le plan social pour préretraités du groupe Swissair. Dans les limites de ses possibilités, le commissaire provisoire met tout en œuvre afin qu'au niveau social l'impact de ces licenciements et mises en disponibilité puisse être atténué.

Extension de la procédure concordataire à l'étranger: premiers succès

Afin d'éviter autant que possible des mesures coercitives à l'étranger, notamment la saisie d'avions, le commissaire provisoire s'efforce d'étendre la procédure concordataire à l'étranger. Les tribunaux compétents aux Etats-Unis, au Canada et en Israël ont approuvé l'extension provisoire de la procédure concordataire. En France, l'extension provisoire est imminente. Une autre requête est en instance au Brésil.

Accélération des demandes de cession

Le commissaire provisoire a donné des instructions au management des sociétés Swissair sur la manière de structurer les demandes relatives à la cession de participations. Le but poursuivi est d'accélérer le processus de décision en cas de demande de cession. De telles cessions doivent recueillir l'assentiment du commissaire et du juge du concordat.

Pour de plus amples informations:

- Site Web du commissaire provisoire: www.sachwalter-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88